



## **Dénominations des produits contenant des protéines végétales : Culture Viande se félicite de la publication du décret gouvernemental**

**Nos filières animales et Culture Viande en avaient fait une priorité, le Gouvernement vient de publier un nouveau décret concernant la dénomination des produits contenant des protéines végétales. Culture Viande se félicite de cette nouvelle réglementation qui traduit la position portée sans relâche par notre syndicat aux niveaux français comme européen.**

A l'occasion du Salon de l'Agriculture et en réponse à une demande forte de nos métiers de la viande comme de notre élevage, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire vient de publier le 27 février dernier une nouvelle version du décret visant à protéger les appellations traditionnelles des produits carnés et transformés utilisées pour des denrées à base de protéines végétales.

Le texte protège à la fois une vingtaine de dénominations anatomiques : filets, faux filets, rumsteck, entrecôtes, longes, jambons... mais également une large liste de plus de 40 produits élaborés, transformés et de charcuteries : Jambon cuit, lardon, merguez, pâté, saucisses...

Culture Viande avait dénoncé des pratiques qui consistent à utiliser la notoriété, les valeurs nutritives, le plaisir, l'image et le patrimoine gastronomique liés aux viandes et aux charcuteries pour commercialiser des produits végétaux. Ces dénominations sont de nature à induire la confusion et tromper le consommateur et nous demandons un cadre clair.

Un premier décret français avait été attaqué de toutes parts par les lobbies des végétaux transformés et le Conseil d'État avait demandé au gouvernement de revoir son texte. Il convient donc maintenant d'attendre les réactions à ce nouveau décret révisé, en France comme à Bruxelles.

*« Ces nouveaux produits alimentaires à base de protéines végétales correspondent à une demande et un marché, ils doivent développer leur spécificité sans usurper notre patrimoine gastronomique des viandes et charcuteries auquel les consommateurs sont attachés. **Culture Viande défend la liberté alimentaire de chacun et, pour ce faire, l'information doit être claire et lisible** »* indique son Président Yves Fantou qui se félicite de cette nouvelle version du texte.

**Contact Presse : Vanessa IBARLUCEA -Tél. : 07 84 38 62 32** Culture Viande fédère 300 entreprises exerçant leurs activités dans les métiers de l'abattage-découpe-préparation et commerce en gros des viandes, bovine, porcine, ovine, caprine, équine et des produits tripiers. Elles emploient plus de 36 000 salariés, pour un chiffre d'affaires global de 14 Mds €.